

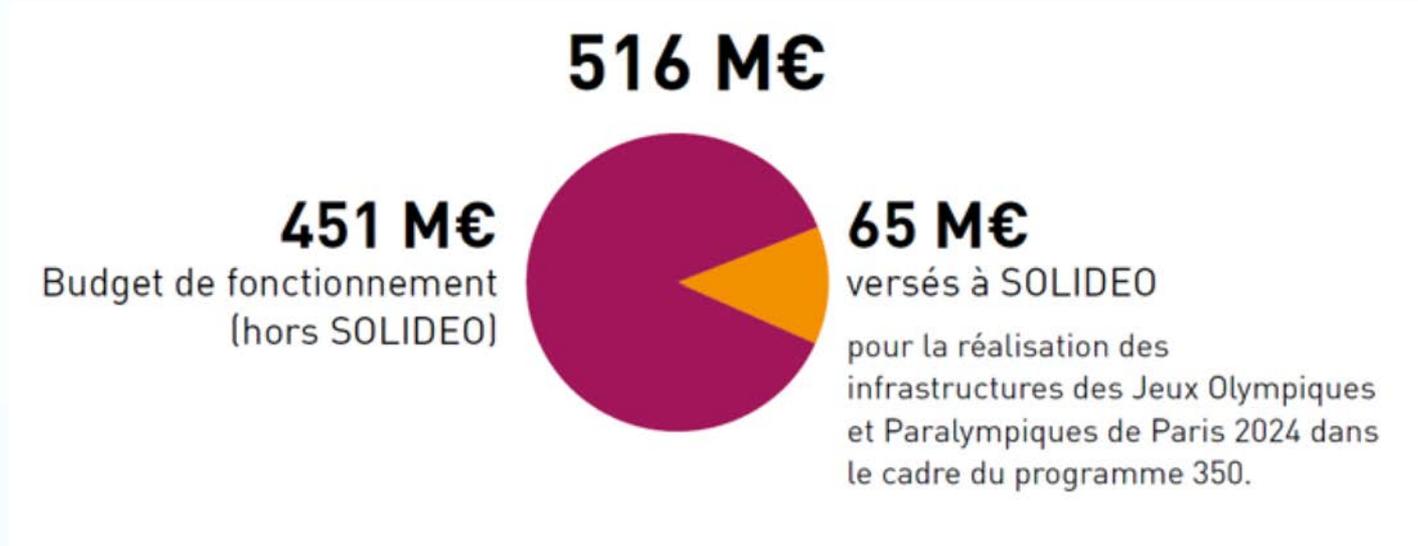
ASSISES DU  
DEVELOPPEMENT  
MARSEILLE  
Les 12 et 13/10/2019

**Gouvernance du sport**

# CONTEXTE

- En moins de 18 mois, les fondements du modèle français ont été totalement « revus » pour des raisons légitimes (nouveaux opérateurs, évolution des pratiques, autonomisation des collectivités locales, modernisation de l'état...) et d'autres, moins avouées (réduction des finances publiques)
- Création de l'agence nationale du sport en 2019
- Impact sur le rôle et le périmètre du Ministère des sports

# BUDGET MINISTERE DES SPORTS



**Administration centrale = 297,16 M€ (66%)**

**ANS = 284,01 M€ (34%)**

Soit 30 M€ de moins qu'en 2019 (- 6% qui font déjà suite à une baisse en 2018)

Justification baisse MS : budget 2019 surévalué (donc partiellement dépensé) pour régler les cotisations salariales des arbitres ?!

# BUDGET MINISTERE DES SPORTS

- **2 postes en augmentation :**
  - + 25 M€ pour les sportifs porteurs d'espoir de médailles aux JOP 2024 (porte ce budget à 88 M€)
  - + 15 M€ en faveur de la réduction des inégalités don « savoir-nager » / « aisance aquatique » (appels à projet via ANS)
- Flou sur l'avenir des CTS
- Flou sur les ressources précises de l'ANS
- Rappel des objectifs: + 3 M de pratiquants et 80 médailles aux JOP 2024...

# BUDGET DE L'ANS

(hors coûts de fonctionnement)

## HAUT NIVEAU = 90 M€

- CO Fédération - Bourses SHN – DATA - Paralympisme

## DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES = 194 M€

- **PSF (et structures territoriales hors PSF ?) = 68,1 M€**  
**FFESSM = 500 <x< 550 K€ ?**
- Soutien aux équipements sportifs = 45 M€
- Lutte contre les noyade
  - 15 M€ = Projets « Aisance aquatique »
  - 3 M€ = Dispositif 'J'apprends à nager »
- Soutien à l'emploi dans les clubs = 48,25 M€  
+ Soutien à l'apprentissage = 3 M€
- Divers (projet d'1 fonds spécifiquement dédié au sport féminin)
  - Inclusion par le sport = 2 M€
  - Aide à la production individuelle ? = 1 M€

# PART TERRITORIALE

- Données exploitables / retours des régions : 2017 / 2018 (12 retours sur 17)
- Non pas communiqué les informations: Occitanie – Normandie – Bourgogne Franche Comté – Guadeloupe – Polynésie

2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 003 697	?	742 590	574 441	?	X

## Repères 2018

- Clubs : 206 371 € (101 demandes – moyenne subventions de 2 043 €)
- CODEP : 188 186 € (48 demandes – moyenne subventions de 3 920 €)
- COREG : 179 884 € (13 demandes – moyenne subventions de 13 887 €)

Réduction significatives de la part territoriale par rapport à 2015 (réduction du nombre de demande dont l'origine est à identifier : seuil 1500€, contrainte administratives, faible culture de la subvention... et demandes ne répondant pas aux attendus du CNDS / politique publiques sportives). Ces éléments sont à intégrer dans la construction de notre « process » et nos critères d'attribution inscrits au PSF pour 2020. La part territoriale 2020 sera dimensionnée sur celle attribuée en 2019: ce qui est perdu depuis 2015 est donc perdu...